



## Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels des Lacs Alpins

Philippe DESBIOLLES  
Président

Thonon, le 4 décembre 2014

Monsieur Georges-François LECLERC  
Préfet de la Haute-Savoie  
Préfecture – rue du 30<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
B.P. 2332  
74034 ANNECY CEDEX

### ***Objet : Révision du RPP pour la navigation sur le Léman Contribution de l'AAIPPLA***

Monsieur le Préfet,

Nous vous remercions de nous avoir reçus le 25 novembre pour la réunion d'information et d'échange concernant le règlement de la navigation.

De même, nous tenons à saluer votre demande de position concernant spécifiquement la pratique du Jet-ski sur le Léman. Vous trouverez ci-dessous notre réponse.

Dans un premier temps, permettez-nous de vous exposer les trois raisons pour lesquelles nous ne voulons pas débattre sur les éventuelles mesures d'encadrement de la pratique du jet ski.

- Premièrement, vous n'avez fait réaliser aucune étude d'impact sur la faune et la flore aquatique. Nous entendons par étude : non pas simplement déterminer si l'omble chevalier à 80 mètres sous la surface est stressé par les ondes massives émises depuis la surface, mais aussi évaluer l'impact sur le plancton vivant, s'alimentant et se reproduisant à la surface du lac et principalement en période estivale quand les eaux se tempèrent. C'est le premier maillon de la chaîne alimentaire du lac et l'élément essentiel au développement de la vie piscicole.

Le poisson fourrage (ablette, gardons) et toutes les espèces à l'état d'alevins fréquentent constamment la surface du lac, là où se situe leur nourriture : le plancton !!!

-Deuxièmement, un individu, à lui seul, a fait casser juridiquement une interdiction datant de 1989 qui faisait l'unanimité au sein de la population riveraine. Vous voudriez nous laisser penser qu'aujourd'hui vous pouvez imposer un encadrement de cette pratique. Si demain vous autorisez une pratique encadrée, après-demain, les quelques adeptes de jet-ski, très procéduriers, attaqueront les contraintes de temps et d'espace que vous leur aurez imposées, en invoquant la liberté d'exploiter ou les investissements massifs à rentabiliser.

-Troisièmement, encadrer une pratique signifie avoir les moyens de faire respecter les règles imposées. Avec quels moyens humains, matériels et financiers comptez-vous faire appliquer un éventuel encadrement ?

Il y a, à ce jour, une seule brigade nautique pour contrôler tous les usagers sur tout le Léman. De plus, les jet-skis peuvent naviguer deux à trois fois plus vite que la vedette des gendarmes.

p.1/3

---

**AAIPPLA**

13 Quai de Rives – F - 74200 THONON-LES-BAINS  
Téléphone : 04 50 17 26 04 — Courriel : [aaippla@orange.fr](mailto:aaippla@orange.fr)

Nous savons bien que vous n'avez pas les budgets pour assurer ces contrôles, donc la pratique sera « libre et sauvage ». Les adeptes de ce type d'engins sont à la recherche de sensations toujours plus extrêmes et ne sont pas là pour se déplacer d'un point A à un point B.

De plus la matérialisation d'une zone ou d'un chenal n'est pas envisageable au Léman. Notre principal outil de travail (assurant 80% des captures) est le filet dérivant (appelé « pic », 1km par pêcheur). Une bouée ancrée serait un obstacle à la dérive de nos filets, rendant cette pêche impossible. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il n'y a pas la moindre bouée à plus de 100 m de la côte sur ce lac.

Dans un second temps, nous souhaitons vous exposer les raisons pour lesquelles nous sommes opposés à la pratique du jet ski, elle-même.

Il y a aussi trois raisons majeures :

- Les ondes émises par l'activité sur l'eau sont multipliées par 4 sous l'eau (la vitesse du son est de 340 m/seconde dans l'air et 1480 m/s dans l'eau). Donc tout développement d'activités sur l'eau aura des conséquences importantes sous l'eau. Il y a beaucoup d'argent public investi chaque année pour la santé piscicole du Léman : alevinage (pisciculture de Rives), études scientifiques (INRA), suivi de la qualité de l'eau (CIPEL), renaturation des frayères d'ombles (ONEMA) ...

Les pêcheurs professionnels exploitent une ressource naturelle précieuse depuis plus de 1000 ans. Par le passé la pêche a connu des périodes critiques par manque de poisson, chaque fois liées à l'activité humaine : pollution, surexploitation, braconnage.

Comme vous le savez, tout comme l'agriculture nous avons une activité primaire et non délocalisable avec pour rôle d'alimenter la population. C'est pourquoi nous jugeons notre activité comme d'utilité publique et prioritaire sur une activité de loisir néfaste à la vie aquatique.

- Ensuite, l'aspect sécuritaire nous inquiète énormément. Nous partageons le lac avec beaucoup d'autres usagers, surtout en période estivale et cela est parfois déjà compliqué. Ainsi, venir greffer des pratiquants en mal de sensations fortes, prenant toujours plus de risques par la vitesse ou les sauts, serait très mal venu.

Le lac Léman est, plus de 300 jours par an, une « mer d'huile » sans le moindre obstacle à contourner. Peut-on imaginer que les pratiquants de jet-ski vont rester sagement dans un périmètre limité à tourner en rond ? Non! Ils joueront dans les vagues du sillage des autres bateaux et les contourneront.

De plus, vous êtes bien informé des difficultés de cohabitation entre les pêcheurs et la CGN et des derniers incidents qui ont même parfois dégénéré. Malgré tout, nous maintenons une relation constructive avec la CGN car nous sommes conscients qu'elle a un rôle d'intérêt général. Désengorger les routes du Chablais et réduire la pollution par le transport en commun, c'est d'utilité publique!

La pratique du jet ski n'en a, quant à elle, aucune, mais risque de créer de vifs conflits !

Le jet ski est interdit dans la quasi-totalité des eaux intérieures publiques françaises et suisses. Le Léman devrait-il devenir le « quartier général » des jets skieurs ?

- Enfin, il y a une dernière raison plutôt éthique. La pêche professionnelle a toujours travaillé sur l'image des produits qu'elle commercialise. Aujourd'hui, et plus particulièrement ces dernières années, le bon équilibre du lac a permis une forte augmentation des captures de féras. Dans le même temps, la mondialisation effrénée nous met en concurrence avec des poissons issus des quatre coins du globe à des prix toujours plus bas. Lorsqu'on vend une féra ou un omble chevalier du Léman, il y a l'image d'un lac propre, d'une pêche artisanale durable et d'une harmonie entre l'homme et la nature. Nos clients n'achètent pas un simple morceau de poisson mais tout ce qui l'entoure et il est inconcevable pour nous que le jet-ski puisse défigurer cette image et anéantir ce travail commercial de longue haleine.

Pour conclure, Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'Etat, l'aménagement du territoire est de votre compétence.

Prenez vos responsabilités : toutes les pratiques ne peuvent cohabiter sur un même site naturel fragile. Vous ne pourrez satisfaire tout le monde sur le sujet.

Nous vous demandons d'écouter l'immense majorité de la population locale qui sait exactement ce qu'elle ne veut pas à l'avenir pour son territoire. Le Chablais bénéficie d'une «paix sociale » que bien des régions françaises nous envient, grâce entre autres, à l'emploi, au pouvoir d'achat et à son cadre de vie. Vous en êtes le garant.

Pourquoi prendre un tel risque sur un sujet qui fait la quasi-unanimité ?

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression des sentiments respectueux des pêcheurs professionnels du Léman.



P/O le Président, Michaël DUMAZ  
Vice-Président pour le Léman